

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS DE MOTION

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Francis Matte,

Que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Croix tenue le 1^{er} octobre 2024, qu'un avis de motion fut donné par madame la conseillère Carmen Demers, qu'il sera adopté lors d'une séance ultérieure le règlement numéro 722-2024 intitulé « **Règlement modifiant le règlement #675-2022 afin de modifier le lieu de la tenue des séances du conseil municipal** ».

DONNÉ À SAINTE-CROIX, comté de Lotbinière, ce 7^e jour du mois d'octobre 2024



Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, **FRANCIS MATTE**, greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Croix, résidant à Québec, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, en plus de sa publication sur le site internet au saintecroix.ca, le 7^e jour du mois d'octobre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7^e jour du mois d'octobre 2024



Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier